SAINT-HIPPOLYTE

AVIS PUBLIC

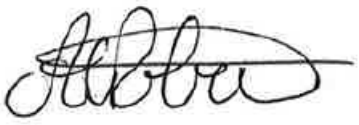
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (DDM)

Est, par le présent avis donné par la soussignée, directrice générale de la susdite Municipalité, que le Conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte, à sa séance du 8 décembre 2026, statuera sur la demande ci-dessous détaillée.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
DDM 2026-0051 **673, chemin du lac Connelly**	Autoriser le remplacement du mur de soutènement existant et la pose d'une clôture à moins de 0,6 m de la ligne avant.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande lors de cette séance du Conseil, en transmettant par écrit à la Municipalité ses observations sur ladite demande, et ce, avant le 4 décembre 2026, en indiquant, son nom et ses coordonnées, ainsi que le moyen privilégié pour communiquer avec elle (téléphone ou courriel).

Donné à Saint-Hippolyte, ce 18 novembre 2026.



Anne-Claire Robert
Directrice générale

/mp